

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2007**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2006, COMPTE DE GESTION 2006,
AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL.**

Au 31 décembre 2006, le Compte Administratif de la commune présentait les résultats suivants :

Fonctionnement

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Dépenses | 150 229.48 € |
| Recettes | 191 398.13 € |
| Excédent de l'exercice | 41 168.65 € |
| Report de fonctionnement 2005 | 37 181.20 € |
| Résultat de clôture 2006 | 78 349.85 € |

Investissement

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Dépenses | 83 655.87 € |
| Recettes | 136 250.81 € |
| Excédent de l'exercice | 52 594.94 € |
| Déficit d'investissement 2005 | - 68 862.80 € |
| Résultat de clôture 2006 | - 16 267.86 € |

Restes à réaliser à reporter en investissement

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 48 750.00 € |
| Recettes | 33 236.00 € |

Besoin de financement - 15 514.00 €

Après avoir constaté que le Compte de Gestion du Receveur Municipal présentait les mêmes résultats,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Accepte les résultats du Compte Administratif 2006
- Accepte le Compte de Gestion du Receveur Municipal

**COMPTE ADMINISTRATIF 2006, COMPTE DE GESTION 2006,
AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT.**

Objet : Compte Administratif 2006 (budget eau/assainissement): Acceptation des résultats, affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Compte de Gestion 2006 du Receveur Municipal, approbation.

Au 31 décembre 2006, le Compte Administratif du budget eau/assainissement présentait les résultats suivants :

Exploitation

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Dépenses | 19 234.90 € |
| Recettes | 22 983.74 € |
| Excédent de l'exercice | 3 748.84 € |
| Report d'exploitation 2005 | 8 020.17 € |
| Résultat de clôture 2006 | 11 769.01 € |

Investissement

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Dépenses | 37 729.08 € |
| Recettes | 58 802.65 € |
| Excédent de l'exercice | 21 073.57 € |
| Déficit d'investissement 2005 | - 3 076.75 € |
| Résultat de clôture 2006 | 17 996.82 € |

Restes à réaliser à reporter en investissement

Dépenses 8 050.00 €

Après avoir constaté que le Compte de Gestion du Receveur Municipal présentait les mêmes résultats,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Accepte les résultats du Compte Administratif 2006 du budget eau/assainissement
- Accepte le Compte de Gestion du Receveur Municipal
- Décide de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2006, soit **11 769.01 €** au budget primitif 2007.

BUDGET PRIMITIF 2007 COMMUNAL

L'adjointe au finance, présente le Budget Primitif 2007 Communal, qui se répartit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 241 515.00 euros
- La section d'investissement s'équilibre à 312 956.00 euros

Le Budget Primitif 2007 Communal est voté et approuvé

BUDGET PRIMITIF 2007 EAU / ASSAINISSEMENT

L'adjointe au finance, présente le Budget Primitif 2007 Eau / assainissement, qui se répartit comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre à 39 559.00 euros
- La section d'investissement s'équilibre à 44 204.00 euros

Le Budget Primitif 2007 eau / assainissement est voté et approuvé.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS 2007

Le Maire demande une augmentation des taux d'impositions pour l'année 2007, qui se résume comme suit :

- Taxe d'habitation : + 0.20 %
- Taxe Foncière Bâtie : + 0.20 %

CARTE COMMUNALE

Objet : Amortissement de la carte communale.

Le Maire indique qu'une Carte Communale a été mise en place, afin de permettre une meilleure gestion des constructions sur la Commune de la Roche Saint Secret Béconne.

Le Maire indique que les études effectuées pour la Carte Communale, ainsi que les subventions qui s'y rapportent, doivent être amortis.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

- Fixe à 5 ans la durée d'amortissement de la Carte Communale,
- Décide que les subventions seront reprises en fonctionnement sur la même durée que l'amortissement,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

BIBLIOTHEQUE DE DIEULEFIT

Objet : Participation aux frais de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Dieulefit : Versement d'une subvention.

Sur une proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de verser une subvention, pour l'année 2007, d'un montant de 766 Euros à la bibliothèque Municipale,

LA POSTE

Plusieurs conseillers soulèvent le problème de distribution du courrier, et demande au Maire de voir avec les services compétents, pour améliorer ce service.